

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Isabelle Cormier		Date d'inspection Le 19 mai 2026	
Nom de l'établissement Nature Ludique - CAHM		Numéro de permis 2024045	
Adresse 41 avenue des Érables Clair NB E7A 2C5		Numéro de téléphone (506) 838-4461	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 30	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Geneviève Abud	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme
			Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Inspection de renouvellement effectuée le 19 mai 2026.
Le ratio éducatrice/enfants est conforme au moment de la visite.
J'ai observé la période de collation ainsi que des activités de jeux libres variées, incluant des jeux de société, des jeux avec la maison de poupées et des activités musicales.
Les enfants ne sont pas sortis à l'extérieur durant ma visite en raison de la pluie. Toutefois, des périodes de jeux extérieurs sont prévues lorsque les conditions météorologiques le permettent. Le parc de l'école est utilisé.
La halte répond aux exigences de la Loi sur les services à la petite enfance. Par conséquent, le renouvellement du permis pourra être recommandé.

original signé par
Geneviève Abud

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 19 mai 2026

Date

original signé par
Maryse Lagacé-Lang

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 mai 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"